COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2022

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 24 janvier 2022 à 20h00 Salle des Fêtes Marcel Devaux , sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Nathalie GUENEZ, Sophie TEMPEZ, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, David MORAIS CARDOSO, Virginie DELSARTE.

Absents excusés : Mickaël CHRETIEN (procuration donnée à Didier JACQUEMIN), Félicie BOUTHEMY (procuration donnée à Nathalie GUENEZ) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Sylvie VERMEIL) Guillaume MASSART (procuration donnée à David MORAIS CARDOSO) Jean-Luc FIEVET, Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Maxime LUTICK) Aurélie HUET, Philippe CROMBOIS (procuration donnée à Dominique PLATEAUX).

Le Conseil Municipal autorise l'inscription à l'ordre du jour d'une question complémentaire sollicitée par le Maire.

L'assemblée adopte ensuite sans observation le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2021.

1) Convention Territoriale Globale avec la C.A.F. du Nord

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), impulsé par la CNAF depuis 2006, en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, est remplacé par un nouveau cadre contractuel d'intervention intitulé Convention Territoriale Globale (CTG).

La commune de Beauvois en Cambrésis est signataire d'un CEJ qui a pris fin au 31 décembre 2021.

Cette Convention Territoriale Globale traduit, à l'échelle intercommunale, les orientations stratégiques définies à partir d'un diagnostic partagé entre les collectivités et la CAF du Nord en matière de service aux familles. Elle couvrira les domaines d'interventions suivants : Petite Enfance — Jeunesse — Parentalité — Logement. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf du Nord et des collectivités à poursuivre leurs financements aux services des familles du territoire.

La CTG s'appuie sur un projet social de territoire à l'échelle de l'EPCI. Les thématiques abordées viennent ainsi croiser l'organisation des compétences du bloc communal (enfance/jeunesse) et des compétences de l'EPCI (petite enfance).

La CTG est assortie de moyens financiers permettant la pérennisation de l'offre existante, le développement d'une offre nouvelle et le pilotage du projet de territoire.

Sa signature conditionne le maintien des financements des actions inscrites dans le CEJ, arrivés à échéance le 31/12/2021, par le biais des bonus territoires. Ces bonus sont calculés sur la base de l'actualisation des données d'activité d'octobre 2021, en fonction des actes ouvrants droits et des montants de PSEJ actualisés à cette même période.

La signature de la CTG couvrira la période du 01/01/2022 au 31/12/2026.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de s'engager dans la CTG au côté de la Caf du Nord
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette CTG.

2) Convention avec le Centre Social l'Escale (mise à disposition du personnel d'entretien)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Sandrine LEPREUX, employée par l'association ACTION à Avesnes Les Aubert, a été mise à disposition depuis deux ans au bénéfice de la commune pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

Son emploi du temps était réparti de la façon suivante : 20 heures par semaine pour la commune de Beauvois et 15 heures par semaine pour le centre social l'Escale.
Son contrat auprès d'ACTION a pris fin le 15 novembre 2021.

Afin de pallier cette fin de contrat et de ne pas mettre en difficulté le service entretien, il a été décidé de la recruter jusqu'à la fin de l'année 2021.

Madame LEPREUX, donnant entière satisfaction dans sa manière de servir, a décidé de s'inscrire dans le dispositif des emplois PEC (Parcours Emploi Compétences)

Après un échange avec la directrice du Centre Social qui désire également conserver Madame LEPREUX pendant 15 heures par semaine comme précédemment, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention concernant la mise à disposition de madame LEPREUX auprès du Centre Social.

Cette convention définira notamment la répartition de l'emploi du temps de madame LEPREUX entre le Centre Social L'Escale et la commune de Beauvois (comme précédemment) ainsi que les modalités de remboursement de sa rémunération par le Centre Social à la mairie.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité monsieur Le Maire à signer la Convention avec le Centre Social l'Escale.

3) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022

Le Maire précise que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ces 25 % avant l'adoption du budget primitif.

Ces dépenses sont estimées à 850 € et porteraient sur :

-l'acquisition d'un ordinateur portable pour la directrice de l'Ecole Maternelle de la commune (Montant 850 euros).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à engager cette dépense avant le vote du Budget Primitif 2022.

4) Vente du bâtiment communal 2, rue du Four (presbytère)

Yannick HERBET rappelle qu'il a évoqué lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 sa rencontre avec le nouveau doyen de Caudry. Ce dernier lui a indiqué que le presbytère ne serait plus occupé par un abbé. Il avait précisé qu'il serait intéressant de vendre ce bâtiment.

Il informe avoir été destinataire d'un courrier en Recommandé datant du 15 décembre 2021 l'informant de la résiliation du bail par le diocèse à compter du 31 décembre 2021.

Le service des Domaines a été consulté par les services administratifs. Ce service a estimé la valeur vénale du bâtiment à 156 000 euros.

Sylvie Vermeil se demande si ce montant correspond au plafond maximum de vente du bâtiment.

Yannick HERBET l'informe que l'estimation du service des domaines permet de cadrer et de respecter un tarif et qu'une négociation à la hausse ou à la baisse de 10 % est possible.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Le Maire à effectuer les démarches pour vendre ce bâtiment et à signer tous les documents afférents à cette vente.

5) Vente d'une parcelle ZH n° 123 (partie) - projet d'installation d'un relais téléphonique 4G

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré les chargés de négociation de des entreprises ORANGE et SFR concernant un projet d'implantation d'un relais téléphonique sur la zone commerciale « Espace Griffes, HAD ».

Le projet a pour objectif l'amélioration de la couverture réseau de la commune de Beauvois.

La société TDF (mandatée par SFR) se propose de racheter une partie de la parcelle cadastrée ZH 123 pour une contenance de 169M2 pour un montant de 15 000 euros. (soit 88,76 euros le mètre carré)

Yannick HERBET précise qu'un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des riverains de cette parcelle.

Il n'a eu aucun retour de ces personnes hormis M. David ROQUET qui a validé ce projet d'antenne relais.

Sylvie VERMEIL se demande en cas de faillite de l'entreprise qui procédera à l'entretien de ce relais.

Yannick HERBET explique qu'il y aura forcément un repreneur pour entretenir cette antenne car SFR et ORANGE, en tant que locataire de ce pylône, ne pourront pas se permettre de le laisser sans entretien.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à la vente de cette parcelle et à signer tous les documents concernant cette vente.

6) Vente d'une bande de terrain 89 T rue Victor Watremez

Yannick Herbet indique à l'assemblée que la société IRIS, implantée à Caudry, a acquis récemment les parcelles cadastrées U974 et U975 situées rue Victor Watremez à Beauvois en Cambrésis.

Afin rendre cohérent son projet de construction immobilière (parcelle rectangulaire) le gérant de cette société a fait part de son souhait d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune jouxtant les parcelles acquises.

Cette bande de terrain est d'environ 30 mètres carrés.

La consultation auprès des services des domaines a été effectuée pour connaître la valeur vénale de cette parcelle. L'estimation reçue ce jour, est de 350 euros.

Yannick HERBET précise que cela évitera aux services techniques d'entretenir cette bande de terre d'aucune utilité pour la mairie.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à la vente de cette parcelle et à signer tous les documents concernant cette vente.

7) Question complémentaire

Financement de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Yannick HERBET rappelle que la commune de Beauvois adhère depuis quelques années au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

La cotisation 2022 s'élève à 10 285 €, soit 5 €/habitant.

Le Comité Syndical a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution mais le Conseil Municipal a la possibilité de refuser cette fiscalisation et d'opter pour la prise en charge par le budget communal ;

Ce dernier mode de contribution ayant toujours été choisi, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer à la fiscalisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire supporter par le budget communal la contribution DECI 2022.

15) Informations diverses

Yannick HERBET explique avoir rencontré ce jour des personnes qui souhaitent implanter un pôle psychopathologique de l'enfant et de l'adolescent sur la parentalité. C'est un groupe de personnes qui travaille avec les CMP locaux ; Ce sont des professionnels de santé capables d'intervenir sur le secteur pour aider les familles en difficultés. Ce dispositif permet de faire un travail en amont pour éviter que l'enfant ne soit suivi par le CMP vers l'âge de 15 ans.

Il s'agit de trouver une habitation pour qu'ils y soient quotidiennement. Les services administratifs de la commune vont étudier cette demande et tenter de trouver un local adéquat à leur projet.

Concernant LESTRA, Yannick HERBET explique qu'il n'a pas pu signer la vente du terrain suite à des cas COVID au sein de l'entreprise TAGERIM qui a été contrainte de reporter sa signature à une date non connue à ce jour.

Concernant les vœux, qui ont été diffusés sur le site communal, Yannick HERBET remercie Maxime LUTICK et Laurent BOITTE pour l'enregistrement de cette vidéo et sa mise en ligne.

Dans cette vidéo, il précise faire référence aux différents projets terminés et ceux à venir en 2022 dont l'aménagement possible de la RD 643 du feu tricolore à la ruche des entreprises.

Il précise, selon une projection faite en fin d'année, que le bilan est excédentaire d'environ 200 000 euros.

Concernant le foyer rural la visite périodique de sécurité aura lieu le 8 février 2022. Il précise qu'une société doit intervenir ce mercredi pour modifier le système de désenfumage qui est non conforme.
A l'issue, la commission devrait délivrer un avis conforme.

Sylvie VERMEIL indique qu'une sucette d'affichage gêne la visibilité pour les conducteurs venant de la rue neuve.

Yannick Herbet demande à Maxime LUTICK de contacter la société propriétaire afin de déplacer cette sucette.

Yannick HERBET indique qu'il y a eu plusieurs coupures d'électricité au foyer rural mais qu'une étude est en cours pour modifier le contrat de ce bâtiment et passer en tarif jaune.

Il indique également que des incidents ont eu lieu concernant le chauffage aux écoles. L'entreprise Engie Cofely a été informée et qu'ils nous ont mis à disposition un site internet pour signaler ces incidents et permettre une intervention plus rapide.

Sylvie VERMEIL demande s'il est possible que la mairie soit ouverte à compter de 16 heures et non 16 heures 30. Il s'agit d'une demande de certains parents d'élèves pour notamment venir chercher des tickets de cantine.

Yannick Herbet répond qu'il est possible de venir en acheter à compter de 8 heures 30 après avoir déposé leur enfant à l'école ou encore à midi car la mairie ferme à 12h30. De plus, il précise que la mairie est ouverte le mercredi toute la journée.

Il indique qu'il a eu un débat récemment avec les agents administratifs et qu'il était envisagé plutôt l'inverse. La configuration des lieux et la baisse des effectifs administratifs du fait de la situation financière de la commune (Non remplacement de 2 postes de secrétaires) engendre une charge de travail conséquente pour les agents. Une réflexion est d'ailleurs en cours pour tenter d'isoler un agent du public pour effectuer la comptabilité. Certains agents arrivent régulièrement avant l'heure de début de service pour leur permettre de travailler sereinement.

Sylvie Vermeil explique que les personnes âgées n'ont pas bénéficié du repas annuel depuis 2 ans et que des économies ont dues être réalisées par la commune. Les personnes âgées demandent s'il est possible d'obtenir des bons d'achats à négocier dans les commerces de la commune.

Yannick HERBET répond que les économies qui ont pu être réalisées sur certaines dépenses (repas des anciens, voyage scolaire) ont été utilisées pour faire face à la crise sanitaire (achat du gel hydroalcoolique, matériel de protection, personnel d'entretien qui doit procéder au nettoyage des locaux scolaires 3 fois par jour ….)

Sylvie Vermeil interroge Dominique Plateaux au sujet de l'achat du tracteur et de l'intervention d'une entreprise pour entretenir les espaces verts.

Dominique Plateaux explique que des entreprises vont revenir en mairie de Beauvois pour détailler leur offre et qu'à l'issue un choix sera fait. Il précise que certains proposent un crédit à 0% pendant 4 ans ce qui permettrait de lisser sur plusieurs années cet achat conséquent.

Au sujet des espaces verts, l'entreprise Steemput de Walincourt a été choisie. Un passage dans la commune s'effectuera avec M. Steemput le mardi 25 janvier matin pour recenser l'ensemble des sites à entretenir cette année.

Yannick précise que les services techniques auront une fiche quotidienne à remplir pour pouvoir quantifier leurs nombreuses activités.

Il précise que les travaux de voiries et dans les bâtiments seront effectués régulièrement chaque année afin d'éviter d'avoir de gros travaux sur des voiries ou des bâtiments qui sont restés sans travaux depuis plusieurs années.

Il indique avoir oublié les photos en mairie données par M. Melnique qui montre les trous dans les ardoises de la toiture de l'église. Il aurait pu les présenter ce soir aux membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 05.